



COLLEGE LA COLLINE

NUMERO DE L'ETABLISSEMENT 9830355U

NOM DE L'ETABLISSEMENT : ***Collège La Colline***

NUMERO DE L'ETABLISSEMENT : ***9830355U***

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2**

SEANCE DU MARDI 2 JUIN 2020

Le Président
M. Gilles THOLLARD

La secrétaire de séance
Mme Hornella MOUEAOU

NOM DE L'ETABLISSEMENT : Collège La Colline
NUMERO DE L'ETABLISSEMENT : 9830355u

Tableau de présence des membres du Conseil d'Administration n° 2 du mardi 2 juin 2020

MEMBRES DE DROIT		P	E	A	ELUS DES COLLECTIVITES		P	E	A
Chef d'établissement	THOLLARD Gilles	X			Commune	AYAWA J. Marc			X
Gestionnaire	NEKARE Nathalie	X			Suppléante	M'BOUERI Stéphanie			
C.P.E	TOHE Ronal	X			Province-Sud	TIEOUE Ithupane		X	
					Suppléante	TUKUMULI Milakulo			
PERSONNALITES QUALIFIEES									
Titulaire	WENEHOUA Françoise	X			Suppléante	M'BOUERI Lorenza			
REPRESENTANT DU CONSEIL COUTUMIER									
Titulaire	TOURA Karl			X	Suppléant	OUNDO Joseph			
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION									
Titulaires	LAURENT Nelly	X			Suppléants	TOULANGUI Marthe			
	LE MAT Tanguy	X				GILLOTEAU Frédéric			
	ROBIN David	X				GUILLAUME Dominique			
	VILLANT Richard	X				AYAWA Marie-Hélène			
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, SOCIAUX, DE SANTE, TECHNIQUE, OUVRIERS ET DE SERVICE									
Titulaires	MEURET Patrice	X			Suppléante	OUNDO Arsène			
	MOUEAOU Hornella	X							
	TONHOUEI Rosalie	X							
REPRESENTANTS ELUS DES PARENTS D'ELEVES									
Titulaires	NECHERO Rébecca	X			Suppléants	KAINDA Lydia			
	IVA Nathalie	X				ATUVAHA Anne-Marie			
	POUPORON Jean-Guy		X			THOMO Corinne			
	KAI Elisabeth		X			CHENNELONG Renée			
REPRESENTANTS ELUS DES DELEGUES DES ELEVES									
Titulaires	ATOUA Marion	X			Suppléants	ANGSAR Valéria	X		
	TONE Lolésio		X			HNAILOLO Jacques			
	WAYO Lionnel			X		TOURA Fernand			
TOTAL :					Présents : 15		Représentés : 15		Absents : 6
Invités :									
ORDRE DU JOUR				Annexes		Actes			
1. Approbation du Procès-Verbal du 28 février 2020				1		6			
2. Approbation de l'ordre du jour						7			
3. Mise en place des instances du Collège				2					
-Commission permanente									
-Conseil de discipline et d'éducation									
- Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)									
- Composition Commission Educative									
- Composition du Conseil de la Vie Collégienne (CVC)									
4. Rapport d'activité 2019				3		8			
5. Film annuel mis à jour				4		9			
6. Présentation du dispositif FLUENCE									
7. Adoption du COFI 2019				5		10			
8. Affectation du résultat de gestion 2019				6		11			
9. DBM									
- Pour information				7					
- Pour vote						12			
10. Concession de logement						13			
11. Modification de la prise en charge des logements						14			
12. Questions diverses									
- Est-ce qu'on peut mettre des longues manches dans l'établissement ?						15			
- Pourquoi le pantalon militaire est interdit dans le règlement intérieur ?									

QUORUM ATTEINT : OUI NON

NOM DE L'ETABLISSEMENT : Collège « La Colline » de Thio
NUMERO DE L'ETABLISSEMENT : 9830355u

La séance est ouverte à 16h21. 14 membres sont présents. Le quorum est atteint. Le conseil d'administration peut délibérer valablement.

La secrétaire de séance est assurée par Mme MOUEAOU Hornella, représentante des personnels IATOSS.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 FEVRIER 2020

Le Président procède au vote de la **délibération portant un avis sur l'approbation du procès-verbal du 28 février 2020** :

Conditions du vote :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n° 6

ANNEXE N° 1 (Le compte rendu du Procès-verbal du 28 février 2020)

2) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président précise que deux questions ont été déposées par les élèves et donne lecture de l'ordre du jour :

- 1) Approbation du Procès-Verbal du conseil d'administration du 28 février 2020
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Mise en place des instances du Collège
- 4) Rapport d'activité 2019
- 5) Film annuel mis à jour
- 6) Présentation du dispositif FLUENCE
- 7) Adoption du COFI 2019
- 8) Affectation du résultat de gestion 2019
- 9) DBM
- 10) Concession de logement
- 11) Modification de la prise en charge des logements
- 12) Questions diverses

Il est procédé au vote de la **délibération portant un avis sur l'approbation de l'ordre du jour**

Conditions du vote :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n° 07

3) MISE EN PLACE DES INSTANCES DU COLLEGE

Le Directeur fait un rapide exposé sur les différentes commissions et propose aux membres du conseil d'administration, la mise en place de la commission permanente, du conseil de discipline, de la commission éducative, le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté et du conseil de la vie collégienne. On a constaté 5 commissions. (Annexe N°2)

4) RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Le Directeur présente aux membres du conseil d'administration le rapport d'activité 2019 des EPENC concernant le collège La colline de Thio. Arrivée de Mme IVA Nathalie, représentante élu des parents d'élèves à 16h41. Le Directeur précise que la présentation du document (plan, documents à joindre, format, police de caractère...) doit impérativement respecter les consignes du Vice-Rectorat car tous les rapports d'activité des EPENC seront présentés dans un document unique au Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

Il est procédé au vote de la **délibération portant avis sur le rapport d'activité 2019.**

Conditions du vote :

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 00
Abstention : 00

Délibération n° 8
ANNEXE N°3 (Rapport d'activité 2019)

5) FILM ANNUEL MIS A JOUR

Le Directeur signale que le film annuel du collège (qui indique les dates importantes de l'année) a été modifié pour tenir compte des décisions gouvernementales prises pour lutter contre la propagation du COVID-19 (ci-joint le document).

Il soumet au vote le passage de l'année scolaire de 3 trimestres à 2 semestres, le premier semestre prenant fin le vendredi 24 juillet 2020

Il est procédé au vote de la **délibération portant un avis sur le passage en semestre**

Conditions du vote :

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 00
Abstention : 00

Délibération n° 9
ANNEXE N°4 (Film annuel mis à jour)

6) PRESENTATION DU DISPOSITIF « FLUENCE »

Le Directeur informe les membres du conseil d'administration que le collège a mis en place des ateliers « FLUENCE » depuis le 25 mai 2020. Ce sont des ateliers d'aide individualisée ayant pour objectif d'améliorer le niveau de lecture d'un élève (et non la compréhension). Pendant 7 semaines, 2 fois par semaine, chaque élève inscrit dans un atelier lira 5 fois une série de 7 à 9 textes. Une lecture dure 1 minute. L'encadrant indiquera à l'élève après chaque lecture les mots à revoir. Celui-ci notera ensuite ses progrès sur un graphique.

22 élèves de tous niveaux sont inscrits pour cette première session. Le nombre d'élèves par atelier est au maximum de 4.

7) ADOPTION DU COFI 2019

La gestionnaire expose le compte financier 2019 du collège qui est arrêté par service, en recette à la somme de trente millions cent quatre-vingt-quatre mille huit cent trente et un francs pacifique (30 184 831 F CFP) et en dépense à la somme de trente et un millions vingt-neuf mille neuf cent quinze francs pacifique (31 029 915 F CFP).

Il est procédé au vote de la **délibération portant adoption du compte financier 2019.**

Conditions du vote :

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 00
Abstention : 00

Délibération n° 10
ANNEXE N° 5 (Compte financier 2019)

8) AFFECTATION DU RESULTAT DE GESTION 2019

La gestionnaire explique aux membres du conseil d'administration que le compte financier 2019 présentait un déficit de trois cent vingt et un mille quatre-vingt-quatre francs pacifique (- 321 084 F CFP). Suite au vote, le résultat déficitaire sera inscrit dans les fonds de réserve de l'établissement. Au 31 décembre 2019. La gestionnaire soumet au vote l'approbation de l'affectation du résultat du compte de gestion 2019.

Il est procédé au vote de la **délibération portant adoption sur l'affectation du résultat du compte de gestion.**

Conditions du vote :

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 00
Abstention : 00

9) **DBM**

DBM pour information :

Répartition des subventions spécifiques pour information :

Opération 1 :

➤ 12 000 000 F CFP en ALO PS Gardiennage

Opération 4 :

➤ 1 599 999 F CFP en ALO PS Equipement spécifique

Opération 5 :

➤ 2 051 642 F CFP en OPC PS Equipement spécifique

Opération 6 :

➤ 100 000 F CFP en AP PS Projet artistique

DBM pour vote

Opération 7 :

➤ 384 000 F CFP en ALO PS Subvention de fonctionnement

➤ 160 000 F CFP en AP PS Subvention de fonctionnement

Cette répartition est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

Conditions du vote :

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n° 12

ANNEXE N°6 (DBM INFO/VOTE)

10) CONCESSION DE LOGEMENT

Est concédé par nécessité absolue de service (NAS), le logement suivant :

- **Villa n°10D type F4** à Mme Nathalie NEKARE, Adjointe-Gestionnaire

Il est procédé au vote de la **délibération portant adoption sur la concession de logement**

Conditions du vote :

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n° 13

ANNEXE 7 (Concession de logement)

11) MODIFICATION DE LA PRISE EN CHARGE DES LOGEMENTS

La Gestionnaire explique aux membres du conseil d'administration que la prise en charge des logements a augmenté. Les frais de viabilisation des logements sont imputés sur le budget de fonctionnement pour un montant de cinq cent mille francs pacifique (500 000 F CFP).

- La villa n°13D – deux cent cinquante mille francs pacifique (250 000 F CFP)
- La ville n°10D – deux cent cinquante mille francs pacifique (250 000 F CFP)

Cette concession comporte la gratuité de la prestation de logement. Elle comprend la prise en charge de frais de viabilisation (eau, gaz, électricité) jusqu'à un plafond de deux cent cinquante mille francs (250 000 F CFP). Le dépassement de ces prestations sera à la charge du locataire.

Il est procédé au vote de la **délibération portant adoption sur la modification de la prise en charge des logements**

Conditions du vote :

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

12) QUESTIONS DIVERSES

2 questions diverses déposées par les représentants des élèves

- 1^{ère} question : « est-ce qu'on peut mettre une manche longue sous le t-shirt dans l'établissement » ?

Les représentants des élèves indiquent que cela permettrait de ne pas avoir froid. Après un bref débat, le CA est appelé à se prononcer sur la mise en place d'une expérimentation pour la période allant de juin à septembre 2020 correspondant à la saison « froide » permettant aux élèves de venir avec un t-shirt à manche longue sans capuche sous le polo du collège. A l'issue de cette période, un bilan de l'expérimentation sera présenté au conseil d'administration.

Il est procédé au vote de la **délibération portant avis sur le port d'une manche longue sous le t-shirt dans l'établissement**

Conditions du vote :

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

Délibération n°15

- 2^{ème} question : « pourquoi le pantalon militaire est interdit dans le règlement intérieur ?

Le Directeur précise que le pantalon militaire évoqué dans la question est le pantalon treillis. Il explique que le collège n'est pas une caserne. Ni son fonctionnement, ni son règlement intérieur sont ceux d'un établissement militaire. Le seul uniforme accepté est l'uniforme scolaire. Il ajoute que les soldats utilisent avant tout le treillis pour les entraînements et les opérations militaires. Il n'est pas l'uniforme officiel du soldat. Le Directeur propose d'aborder cette question lors de la prochaine réunion du Conseil de la Vie Collégienne.

Le conseil d'administration est levé à 17h53.